



COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBULT
Délibération du Conseil Municipal de Saint-Georges-de-Reintembault
Convocation régulière transmise à tous les membres le 20/02/2020

Séance du jeudi 27 février 2020

Présidente de séance : Madame Marie-Claire Boucher, Maire.

Etaient présents:

MC BOUCHER - JB BOISMARTEL - S FOUGERES - C CHIQUERILLE - - E OGER --P DONNINI - ML GALOPIN - E CHALOPIN - MP PATIN - N REBILLON - MB CHEREL - LP CHAUVIN -- AF GASNIER - G DUBOIS - S ROSSIGNOL

Excusés : N PHILIPPEAUX..

Absents : J LECRIVAIN, C FRIGOULT, C GRIMAULT.

Secrétaire de séance : Guillaume Dubois.

Séance ouverte à 20h15

ORDRE DU JOUR :

FINANCES

- Comptes administratifs et comptes de gestion 2019 : commune, assainissement, lotissements de Colas et des Poiriers

URBANISME

- Revitalisation du centre-bourg : accompagnement par Nadège Mazoué : nouvelle mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage,
- Problème d'humidité au restaurant scolaire,
- Devis signalétique et numérotation en campagne,
- Appartement au-dessus du bar : devis de réhabilitation,
- Les Ateliers du Bocage : demande d'avenant à la convention EPF,
- ZA Mon Rêve - Ets Leroux Dubois : devis de raccordement enrobé entre la SCI et le domaine communal,
- Demande arasement de haie et replantation.

PERSONNEL

- Service administratif : mouvement de personnel.

QUESTIONS DIVERSES.

- Déploiement de la fibre optique sur la commune
- Sinistre du mur du cimetière.
- Requêtes devant le Tribunal Administratif
- Tableau des permanences des dimanches 15 et 22 mars 2020

1. APPROBATION DES COMPTE-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19.12.2019 et du 16.01.2020

Le conseil municipal est invité à approuver les comptes rendus du conseil municipal du 19 décembre 2019 et du 16 janvier 2020.

Le conseil municipal les approuve à l'unanimité.

2. COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2019 : COMMUNE, ASSAINISSEMENT, LOTISSEMENTS DE COLAS ET DES POIRIERS

Les comptes administratifs sont équivalents aux comptes de gestion 2019. Ils se présentent comme suit :

▪ Compte administratif 2019 commune

BUDGET FONCTIONNEMENT COMMUNE	BP 2019	CA 2019	% réa
11- charges à caractère général	398 198.00 €	363 069.65 €	91.18%
12-charges de personnel	641 710.00 €	638 628.01 €	99.52%
14-atténuations de produits	2 156.00 €	1 256.00 €	58.26%
023-virement section investissement	142 680.25 €		0.00%
042-transfert entre sections	592.02 €	6 942.75 €	1172.72%
65-charges gestion courante	232 700.00 €	183 786.47 €	78.98%
66-charges financières	47 000.00 €	45 929.90 €	97.72%
67-charges exceptionnelles	500.00 €	115.00 €	23.00%
Total Dépenses fonctionnement	1 465 536.27 €	1 239 727.78 €	84.59%
013-atténuations charges	40 000.00 €	45 509.07 €	113.77%
042- transfert entre sections	97 469.27 €	103 320.02 €	106.00%
70-produits des services	63 943.00 €	66 020.81 €	103.25%
73-impôts et taxes	711 969.00 €	711 122.00 €	99.88%
74-dotations, subv, participations	484 655.00 €	522 147.52 €	107.74%
75-produits gestion courante	67 500.00 €	66 129.09 €	97.97%
76- produits financiers		17.65 €	
77-produits exceptionnels		3 259.72 €	
Total Recettes fonctionnement	1 465 536.27 €	1 517 525.88 €	103.55%

BUDGET INVESTISSEMENT COMMUNE	BP 2019	CA 2019	% réa
040- transfert entre sections	97 469.27 €	103 320.02 €	
041- opérations patrimoniales	31 281.20 €	31 281.20 €	
16-rbt capital emprunts	106 300.00 €	106 284.74 €	99.99%
20-immo incorporelles	32 004.00 €	33 885.30 €	105.88%
21-immo corporelles	335 869.00 €	129 246.89 €	38.48%
23-immo en cours	623 614.00 €	263 272.92 €	42.22%
Total Dépenses investissement	1 226 537.47 €	667 291.07 €	54.40%
001-solde investissement n-1	66 126.92 €	66 126.92 €	100.00%
021- virement du fonctionnement	142 680.25 €		0.00%
040- transfert entre sections	592.02 €	6 942.75 €	1172.72%
041- opérations patrimoniales	31 281.20 €	31 281.20 €	100.00%
10-dotations et réserves	422 959.72 €	429 342.23 €	101.51%
13-subv investissement	450 120.00 €	212 963.20 €	47.31%
16-emprunts	112 777.36 €	0.00 €	0.00%
total investissement Recettes	1 226 537.47 €	746 656.30 €	60.88%

Le détail des opérations est le suivant :

OPERATIONS D'INVESTISSEMENT-Dépenses	BP 2019	CA 2019	%
112-salle pluri-activités	501.00 €	413.40 €	82.51%
166- cimetière	13 000.00 €	0.00 €	0.00%
196-travaux de voirie campagne	313 200.00 €	11 936.52 €	3.81%
2041-2042-2044 Alsh - Ajoncs-salles assos	5 700.00 €	2 073.64 €	36.38%
2043- Bimélu	9 500.00 €	3 835.99 €	40.38%
208-chaudière mairie	45 982.00 €	45 981.32 €	100.00%
211- informatique	6 500.00 €	4 773.60 €	73.44%
91-école	2 000.00 €	0.00 €	0.00%
213- signalétique	15 993.00 €	1 955.26 €	12.23%
237-55-services techniques-fleurissement	12 600.00 €	10 329.42 €	81.98%
241-revitalisation centre bourg	373 511.00 €	290 341.00 €	77.73%
242-commerce 11 place mairie	193 000.00 €	54 764.96 €	28.38%
Total dépenses	991 487.00 €	426 405.11 €	43.01%
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT-Recettes	BP 2019	CA 2019	
112-solde subventions salle pluri-activités	83 079.00 €	83 081.11 €	100.00%
196-travaux de voirie campagne	0.00 €	61 243.20 €	
241-revitalisation centre bourg	156 933.00 €	68 638.89 €	43.74%
242- commerce 11 place mairie	170 494.00 €	0.00 €	0.00%
208-91- chaudières école mairie	39 614.00 €	0.00 €	0.00%
subventions d'équipement	450 120.00 €	212 963.20 €	47.31%

L'excédent de fonctionnement 2019 est de 277 798.10 €.

L'excédent d'investissement 2019 est de 79 365.23 €

▪ **Compte administratif 2019 budget assainissement**

BUDGET ASSAINISSEMENT	2018	2019
11- charges à caractère général	674.86 €	663.38 €
66-charges financières	9 590.80 €	9 021.66 €
Total Dépenses fonctionnement.assainissement.	10 265.66 €	9 685.04 €
70-redevances	33 142.93 €	34 232.98 €
74-prime épuration		0.00 €
Total Recettes fonctionnement.assainissement.	33 142.93 €	34 232.98 €
16-rbt capital emprunts	10 570.08 €	11 160.65 €
23-TX : raccordement la palière	16 660.32 €	10 603.56 €
Total Dépenses investissement.assainissement.	27 230.40 €	21 764.21 €
001-solde investissement n-1	20 452.11 €	13 925.39 €
10-affectation résultat fonctionnement n-1	11 426.89 €	16 267.55 €
Total Recettes investissement.assainissement.	31 879.00 €	30 192.94 €

L'excédent du budget assainissement 2019 est de 34 743.93 €

Le budget doit être clos sur l'exercice 2019, du fait du transfert de compétence.

L'excédent de 34 743.93 € doit être transféré à la régie assainissement de la ville de Fougères (Cf. délibération du 16.12.2019). Cette somme est strictement réservée à la commune de Saint-Georges de-Reintembault. Les dépenses sur ce budget seront engagées avec l'accord de la commune : remboursement d'emprunts, engagement de travaux, études... et sera alimenté par les redevances annuelles.

▪ **Compte administratif 2019 lotissements de Colas et des Poiriers**

budget du lotissement de Colas de Saint Georges de Reintembault

dépense	2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
déficit antérieur	40 646.55 €	40 646.55 €	40 646.55 €	40 646.55 €
recette	2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
vente de lot	0.00 €	18 634.00 €	0.00 €	18 634.00 €
subvention d'équilibre de la commune	0.00 €	22 012.55 €		22 012.55 €
total		40 646.55 €	0.00 €	40 646.55 €

lot n°5 : 847 m2 x 22 €

budget du lotissement des Poiriers de Saint-Georges-de-Reintembault

dépense	2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
déficit antérieur	57 408.48 €	41 333.70 €	41 662.09 €	41 662.09 €
travaux	0.00 €	21 000.00 €	0.00 €	21 000.00 €
total	57 408.48 €	62 333.70 €	41 662.09 €	62 662.09 €
recette	2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
vente de lot	16 074.78 €	55 325.00 €	0.00 €	55 325.00 €
subvention d'équilibre de la commune	0.00 €	7 008.70 €	0.00 €	7 337.09 €
total	16 074.78 €	62 333.70 €	0.00 €	62 662.09 €

lots 2 à 5 : 2213 m2 x 25 €

Délibération : Madame Boucher sort de la salle. Monsieur Boismartel prend la Présidence de séance pour cette question.

- **Le conseil municipal vote à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2019 pour le budget général de la commune, et les budgets annexes assainissement, lotissement de Colas et lotissement des poiriers.**
- **Le conseil municipal décide à l'unanimité de clore le budget annexe assainissement au 31.12.2019 avec ce compte administratif 2019 et à autoriser le transfert de l'excédent de 34 743.93 € à la régie assainissement de la ville de Fougères, sachant que cette somme est strictement réservée à la commune de Saint-Georges de-Reintembault.**

3. MISE EN ACTION DU PROGRAMME DE REVITALISATION DU CENTRE BOURG : ACCOMPAGNEMENT PAR NADEGE MAZOUÉ : NOUVELLE MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE,

L'architecte urbaniste Nadège Mazoué a été sollicitée pour faire des propositions sur différents sujets liés à la revitalisation. Ses propositions :

- Mise en œuvre de l'opération 7 « Habiter le lieu » de l'Appel à Projets Régional « Dynamisation des bourgs ruraux » retenu en juillet 2019

Extrait du dossier de candidature :

« Afin d'inviter l'art et la culture au cœur du projet de revitalisation, la commune souhaite commander à une compagnie artistique pluridisciplinaire une intervention autour du thème « habiter le lieu ». Il s'agira de créer des rendez-vous participatifs avec la population donnant lieu à des créations éphémères (événements...) ou pérennes visibles sur les espaces en renouvellement urbain, avec un volet médiation scolaire ».

Les interventions artistiques sont prévues à hauteur de 36 000 € HT, la médiation scolaire 4 000 € HT. Ce programme est financé à 80%.

- Médiation scolaire avec le collège du secteur de la revitalisation :

5 journées sont prévues pour accompagner les collégiens dont :

- L'animation d'une balade de découverte du centre-bourg avec les collégiens,
- L'accompagnement méthodologique pour la création d'événements et de productions des élèves.

Proposition financière : 2 900 € HT, soit 3 588 € TTC.

Délibération : le conseil municipal retient à la majorité la proposition financière de Nadège Mazoué pour un total de 2 900 € HT (3 588 € TTC) pour la mission de médiation scolaire.

2 voix contre : AF Gasnier, G Dubois.

- Etude pré-opérationnelle pour la création d'un lotissement en cœur de bourg (propriété Chataignier)

Nadège Mazoué propose de faire une étude afin d'articuler le projet avec le reste du bourg : liaisons douces, l'accès au collège, maximiser les aménagements, rendre une estimation des coûts, et formaliser le schéma d'aménagement retenu au final par la municipalité.

Proposition financière : 1 925 € HT, soit 2 310 € TTC

Pour cette proposition, le conseil municipal souhaite une deuxième proposition et devis d'architecte, afin d'avoir un point de comparaison.

- Développement d'outils pour la mise en œuvre de l'Ilot des Temples - Bocage :

Les acquisitions dans ou autour de l'Ilot des Temples peuvent faire évoluer le projet de revitalisation de ce secteur. Nadège Mazoué propose la construction d'une base numérique

commune actualisable, qui servira de base de partage avec les acteurs mobilisés sur le secteur afin de reformuler les orientations du projet, et d'accompagner la commune sur le phasage des possibles.

Proposition financière : 3 600 € HT, soit 4 320 € TTC

Pour cette proposition, le conseil municipal souhaite une deuxième proposition et devis d'architecte, afin d'avoir un point de comparaison.

▪ **Assistance pour la mise en œuvre du projet de revitalisation**

Il est proposé au conseil municipal que Nadège Mazoué continue d'assister la commune par le biais d'une nouvelle mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, sous forme d'une coproduction d'un outil de suivi des actions à conduire dans le projet global et d'une réunion cadre trimestrielle pour le point d'avancement de la mise en œuvre du projet de revitalisation avec l'ensemble des acteurs (7 séances sont prévues)

Proposition financière : 4 100 € HT, soit 4 920 € TTC

Une mission de conseil ponctuelle peut être demandée à Nadège Mazoué sur une action spécifique au prix de 600 € HT, 720 € TTC, représentant une demi-journée de travail. Ces missions peuvent concerner le cinéma/presbytère, les Ajoncs, le Bocage, les espaces publics....

Délibération : le conseil municipal retient à la majorité la proposition financière de Nadège Mazoué pour un total de 4 100 € HT (4 920 € TTC), ainsi que la mission de conseil ponctuelle en tant que besoin à 600 € HT.

2 voix contre : AF Gasnier, G Dubois.

4. PROBLEME D'HUMIDITE AU RESTAURANT SCOLAIRE,

Le marché de travaux du restaurant scolaire a été passé en 2007.

Une humidité persistante a été constatée après la réception des travaux.

En 2014, le maçon ayant liquidé son entreprise, la mairie s'est tournée vers l'assurance décennale du maçon, et lui a demandé de nommer un expert et désigner une entreprise pour intervenir. L'expert s'est déplacé à 3 reprises, accompagné par le responsable de l'entreprise SBTS, spécialiste en étanchéité, afin que cette dernière programme les travaux. Il a fallu joindre l'entreprise par téléphone, mail et par courrier à maintes reprises pour terminer les travaux (d'avril à septembre 2014), et résoudre les raccordements d'eaux pluviales. (Coût HT : 14 983 €)

Des problèmes d'humidité au niveau du mur du jardin scolaire réapparaissent. Il semblerait que les travaux d'étanchéité n'aient pas été réalisés correctement, et que la toile qui doit rendre le mur étanche n'adhère pas bien au mur, l'eau s'infiltrerait par ce biais.

Plutôt que de refaire l'étanchéité avec de la toile, il est proposé :

- d'inverser la pente de l'eau à partir du mur du restaurant scolaire vers le jardin (en réalisant un trottoir avec une pente qui va vers le jardin et non pas vers le bâtiment)
- de construire un mur qui arrête et canalise l'eau du jardin scolaire (80 cm de fondation)

Les travaux peuvent être réalisés en régie par le service technique, la fourniture de parpaings et de ciment s'élève à 679.02 € HT (814.82 € TTC).

La réserve d'eau se retrouvera plus basse que le trottoir. Une réhausse sera nécessaire (139.59 € HT, soit 167.50 € TTC).

Ultérieurement, des travaux seront à réaliser à l'intérieur du bâtiment : isolation, placo car tout l'intérieur a été imbibé d'eau.

La commission urbanisme du 13 février 2020 a donné un avis favorable pour tenter cette solution. Un enduit étanche intérieur sera nécessaire pour éviter la remontée de l'eau à l'intérieur du bâtiment.

Avant de faire les travaux, le conseil municipal souhaite faire constater par l'assurance décennale ayant nommé SBTS les malfaçons et les conséquences sur l'état intérieur des murs, afin qu'elle nomme un expert qui pourra imputer les responsabilités.

5. DEVIS SIGNALÉTIQUE EN CAMPAGNE,

Les devis de panneaux directionnels et signalétiques en campagne ont été revus en fonction des besoins :

Mavasa	4 731.12 € HT	5 677.34 € TTC
Signaux Girod	6 131.49 € HT	7 357.79 € TTC
Self Signal signalisation	6 090.22 € HT	7 308.26 € TTC

La commission urbanisme du 13 février a émis un avis favorable au devis Mavasa.

Délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité le devis Mavasa pour un montant de 5 677.34 € TTC.

6. APPARTEMENT AU-DESSUS DU BAR : DEVIS DE REHABILITATION,

La commission a reçu 3 candidatures pour la reprise de la location gérance du P'tit Mic au 1^{er} octobre 2020. Les candidats pressentis n'ont finalement pas donné suite. L'annonce a été relancée pour une sélection début avril.

Des travaux pour réhabiliter le logement au-dessus du bar sont à prévoir :
Mise aux normes électricité, changement des convecteurs électriques,
Meubles de salle de bain (baignoire, lavabo, supports, robinets, plomberie),
Peinture et tapisserie.
4 237.31 € HT, soit 5 084.77 € TTC

Si le conseil municipal décide de faire une pompe à chaleur pour l'ensemble bar actuel, extension et logement, il peut être prévu pour le logement un raccordement hydraulique de 3 000 € (en place de 1 000 € de chauffage électrique).

Délibération : le conseil municipal vote à la majorité la proposition de travaux en régie et les devis y afférent pour un total de 5 084.77 € TTC.
2 abstentions : AF Gasnier, G Dubois.

7. LES ATELIERS DU BOCAGE : AVENANT A LA CONVENTION EPF,

L'agence FAR propose la vente du terrain des ateliers du Bocage (AB 30 pour une contenance de 1 768 m²) au prix de 15 000 € net vendeur (18 400 € frais d'agence inclus + frais de notaire).

Pour information, l'agence de l'eau subventionne les collectivités pour des acquisitions foncières en milieu humide avec un objectif de la biodiversité. Ces subventions sont plafonnées. Le prix d'achat maximum pris en charge est de 1 905 €. L'aide de l'Agence de l'Eau est de 80%, soit 1 523 €.

La commission urbanisme du 13 janvier, puis du 13 février, a émis un avis défavorable à l'achat au prix de 15 000 €. En effet, les ateliers doivent être désamiantés lors de leur destruction, et l'estimatif de désamiantage est à 20 000 €.

La commune a sollicité l'EPF pour l'inscription de cette parcelle dans la convention, afin que la négociation du prix d'achat et la démolition soient de leur ressort pour le compte de la commune.

L'EPF n'a pas souhaité donner suite à cette demande, étant donné que celle-ci est éloignée de la mission de l'EPF, à savoir la création d'habitat.

Cette question sera revue en commission urbanisme, afin de déterminer un prix de négociation pour cette acquisition.

8. ZA ETS LEROUX DUBOIS : DEVIS DE RACCORDEMENT ENROBE ENTRE LA SCI ET LE DOMAINE COMMUNAL,

Extrait du CM du 30.6.2014

Manière d'intervenir entre la voirie publique et le domaine privé :

« La commission urbanisme propose que la commune prenne en charge ces travaux selon les critères ci-après :

- Fourniture par le demandeur d'un devis avant travaux, les travaux ne devront pas commencer avant accord écrit de la commune,
- Prise en charge par la commune de 10 € du m² maximum,
- Contrôle par un élu de la commission avant et après travaux,
- Facturation directe par l'entreprise à la commune.

Le conseil municipal vote à l'unanimité ces propositions. »

La SCI Ets Leroux Dubois aménage son accès dans la ZA, et sollicite la commune pour le raccordement à la voirie communale.

Le devis de Henry Frères est d'un montant de 998.04 € TTC pour 38 m².

La prise en charge de la commune, au vu de la délibération du 30.6.2014, peut intervenir pour 380 € HT.

Délibération : Guillaume Dubois ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal vote à l'unanimité une prise en charge de 380 € HT pour l'enrobé de l'accès aux Ets Leroux Dubois.

9. DEMANDE ARASEMENT DE HAIE ET REPLANTATION.

Alain Fretay a fait une demande d'arasement de haie au Bourdonnais à St-Georges et une haie à Monthault. L'arasement sera compensé par une replantation sur une autre commune. En effet, la commission Environnement de Fougères Agglomération ouvre la possibilité maintenant de compenser une haie abattue sur une autre commune, d'un même bassin versant.

La distance de haie arasée sur St-Georges est de 170 ml, la distance de haie arasée sur Monthault est de 75 ml. L'arasement sera compensé par une plantation sur la saison hivernale 2020-2021 de 270 ml sur la commune de Mellé, lieu-dit Chartrain (siège de l'exploitation).

La commission urbanisme du 13 février a donné un avis favorable à cette demande.

Délibération : le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité sur la demande d'arasement de haie et de replantation présentée par M. Alain Fretay.

10. SERVICE ADMINISTRATIF : MOUVEMENT DE PERSONNEL.

Céline Rey est nommée sur le poste de Rose Marie Guillard : état civil, urbanisme et accueil.

11. QUESTIONS DIVERSES.

▪ Déploiement de la fibre optique sur la commune :

Par courrier du 9 janvier, la commune a sollicité Mégalis Bretagne concernant le déploiement de la fibre optique, afin que celui-ci soit réalisé en une seule fois en revoyant les priorités, ou que les délais soient diminués de 3 ans.

Mégalis Bretagne et Fougères Agglomération soulignent que les choix de déploiement ont été faits en fonction d'objectifs : atteindre 50% de couverture à la fin de la phase 2, et la prise en compte des abonnés ne bénéficiant pas d'au moins 3Mb/s de débit.

Mégalis Bretagne a demandé aux entreprises de leur indiquer les modalités organisationnelles et économiques d'un regroupement des déploiements sur la phase 3 du projet.

Mégalis propose, si la commune de St-Georges et Fougères Agglomération en sont d'accord, un report de l'ensemble du déploiement de la fibre sur notre commune à partir de 2024.

Délibération : le conseil municipal se prononce majoritairement contre la proposition de Mégalis Bretagne, à savoir contre le report de l'ensemble du déploiement de la fibre optique sur notre commune à partir de 2024.

Contre : N Rébillon, S Rossignol, E Chalopin, MB Cheral, MP Patin et C Chiquerille.

Abstentions : G Dubois, AF Gasnier, E Oger, S Fougères

▪ Sinistre du portail du cimetière.

Le remboursement des travaux du portail du cimetière par l'assurance Groupama est de 2 385.60 €.

Délibération : le conseil municipal autorise à l'unanimité l'encaissement de 2 chèques de Groupama pour un montant de 2 385.60 €, concernant le sinistre du portail du cimetière.

▪ Requêtes devant le Tribunal Administratif :

2 requêtes introductives d'instance contre des décisions prises par la commune ont été présentées devant le Tribunal Administratif.

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à défendre au Tribunal Administratif dans ces 2 affaires, et à solliciter le concours d'un avocat auprès de l'assistance juridique.

Délibération : le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à défendre au tribunal Administratif dans ces 2 affaires, et à solliciter le recours d'un avocat.

▪ Tableau des permanences du dimanche 15 mars 2020

Les conseillers municipaux sont invités à tenir les permanences pour les élections municipales.